



Informations Municipales

MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 15 février. Au cours de la séance, les points suivants ont été abordés :

RÉSULTATS COMPTABLES DES BUDGETS DE LA COMMUNE EXERCICE 2018

♦ SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉSULTAT COMPTABLE 2018 :

Dépenses d'exploitation : 440 840 €

Recettes : 636 453 €

Résultat cumulé du service : + 195 613 €

PRIX DE L'EAU EXERCICE 2019 :

Terme fixe annuel : 36.59 €

Terme proportionnel : 0.82 €/m³

Il n'y a pas d'augmentation du tarif de l'eau potable en 2019 pour la part communale.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2019 :

Terme fixe annuel : 38.11 €

Terme proportionnel : 1 €/m³

Il n'y a pas d'augmentation de la redevance assainissement en 2019 pour la part communale.

BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 597 037 €.

Ce montant permet de financer les dépenses courantes du service et le coût de la maintenance préventive de nos installations. Il permet également l'affichage de provisions pour assurer le financement des investissements futurs du service.

◆ CUISINE CENTRALE

RÉSULTAT COMPTABLE 2018 :

Dépenses courantes : 335 009 €

Recettes : 652 753 €

Résultat cumulé du service : + 317 744 €

PRIX DES REPAS POUR L'EXERCICE 2019 (cantine scolaire, port des repas à domicile) :
Il n'y a pas d'augmentation du prix des repas fournis par la cuisine centrale en 2019.

BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 707 743 €.

Les provisions réalisées ces dernières années permettent en 2019 de financer les travaux d'extension de la cuisine d'un montant de 243 000€.

Le financement de cet investissement n'entraîne pas d'augmentation en 2019 du prix des différents services proposés par la cuisine à ses abonnés.

◆ POMPES FUNÈBRES

RÉSULTAT COMPTABLE 2018 :

Dépenses : 34 661 €

Recettes : 42 535 €

Résultat cumulé du service : + 7 874 €

BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 831 €.

À compter de 2019, la durée des concessions cédées par la commune aux particuliers sera d'une durée de 30 ans renouvelable à la demande des familles.

Prix d'achat des concessions :

- Superficie 4.50 m² : 76 € + 25 € de droits d'enregistrement versés au Trésor Public
- Superficie 6 m² : 100 € + 25 € de droits d'enregistrement versés au Trésor Public

INFORMATIONS DIVERSES

♦ MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours prévoit le déplacement des postes d'essence du centre de secours de St Symphorien dans la cadre de la mise aux normes de l'installation.

Pour permettre la réalisation du projet, la commune a accepté de mettre à la disposition du service une parcelle de terrain d'une superficie de 694 m² située devant le centre.

♦ CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT « GIRONDE NUMÉRIQUE »

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur notre commune sont en cours.

A la demande du syndicat, la commune a signé une convention de servitude pour l'installation d'ouvrages et d'équipements de communication sur le domaine privé de la commune.

♦ LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INDIGNES : AUTORISATION PRÉALABLE DE LOCATION

Ref loi ALUR. Art L635-1 du code de la construction et de l'habitat

Par délibération en date du 20/11/2018, le conseil communautaire a accepté à l'unanimité la mise en place sur la commune de Saint-Symphorien de l'obligation d'obtenir une autorisation préalable pour la location de logements pouvant présenter un caractère indigne. Le périmètre retenu est consultable au secrétariat de la mairie.

♦ GROUPEMENT DE COMMANDES

Les communes de Saint-Léger, Origne et Saint-Symphorien ont délibéré à l'unanimité pour créer un groupement de commandes pour la remise en état de leur voirie communale.

Le groupement a pour but de coordonner pour les trois communes les procédures de passation de marchés publics et de bénéficier des meilleurs prix.

♦ PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (domaine public et privé)

L'association agréée « Paysages de France » se mobilise au niveau national pour la préservation du paysage et du cadre de vie. Elle a alerté Monsieur le Préfet de la Gironde sur la présence dans les communes du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne de nombreux dispositifs en infraction avec les règles de publicité établies pour tous les Parcs Naturels Régionaux.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a adressé aux mairies pour information les constats d'infraction observés de la part des annonceurs.

La commune associée au Parc Naturel et à la Communauté de Communes du Sud Gironde est engagée dans une démarche permettant d'établir à terme un règlement de publicité local respectant la charte du Parc.

◆ **BÂTIMENTS DE FRANCE**

L'architecte des Bâtiments de France a demandé à la commune de délibérer pour confirmer son accord à la proposition qui lui a été faite des périmètres délimités des sites inscrits sur l'inventaire des Bâtiments de France.

La carte situant les différents sites est consultable au secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a donné à l'unanimité son accord.

◆ **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

La société VELBECIA exerce sur la commune une activité de commerce en ligne. Pour faire face à son fort développement, les responsables de l'entreprise ont exprimé le souhait de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la commune. D'une superficie de 1000 m², la parcelle est située au lieu-dit « La gare ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de vendre à la SARL VELBECIA la parcelle section cadastrale AE n°52 au prix de 15 €/m².

◆ **RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU**

Le service municipal d'eau et d'assainissement effectuera le relevé des compteurs d'eau des abonnés non mensualisés à partir du 18/03/2019.

Je vous prie de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que le compteur soit accessible.

Afin d'éviter la proratisation de votre consommation, il est impératif, en cas d'absence, de retourner au secrétariat de la mairie l'avis de passage rempli avant le 12 avril 2019.

Avec tout mon dévouement.

Le Maire,
Guy Dupiol



MAIRIE

Place de la République 33113 SAINT-SYMPHORIEN

Tel : 05 56 65 01 10 / Fax : 05 56 65 01 14

E-Mail : commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr

Site : www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr

I.P.N.S